



financement suppression vide ordure

Par **le4Ntoulon**, le **31/10/2022** à **18:04**

bonjour

une fois la decision prise à l'art 24 de supprimer les vides ordures, à quelle majorité se votent les travaux rendus necessaires pour obtenir la suppression effective? est ce aussi à, l'art 24 ? Ou n'est ce pas plutot à l'art 25 plus precisement le 25n, merci de votre réponse

Par **Visiteur**, le **31/10/2022** à **18:34**

Bonjour,

Il faut voter ces travaux dans la foulée du vote de la suppression, et donc tout à l'article 24. Sinon ça n'aurait pas de sens.

Par **le stig**, le **19/11/2022** à **12:35**

Bonjour,

En AG

2 questions : suppression et vote travaux. ?

2 questions = 2 résolutions

Vote pour la suppression. art.24e

Vote pour les travaux. art XX suivant montant des travaux